



Commission des projets routiers

1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

Avenant à la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la RD 37 dans la traversée d'OBERHOFFEN-SUR-MODER

Rapport n° CP/2013/815

Service gestionnaire :

Service entretien des routes départementales

Résumé :

Le présent rapport vise à proposer un avenant à la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la RD 37 dans la traversée de OBERHOFFEN-SUR-MODER, en vue d'augmenter la part des travaux de chaussée à la charge du Département.

La Communauté de communes de Bischwiller et Environs procède depuis juin 2013 à l'aménagement de la RD 37 (3ème tranche) dans la traversée d'Oberhoffen-sur-Moder, accompagné par des travaux de réfection de chaussée par le Département.

Une convention a été passée le 14 mai 2013 entre le Département et la Communauté de communes pour que cette dernière soit désignée comme maître d'ouvrage unique pour l'ensemble des travaux, communaux et départementaux.

En cours de chantier, des travaux complémentaires ont été engagés par la Communauté de communes pour le compte du Département, suite à la demande du maire d'Oberhoffen-sur-Moder de parachever l'aménagement de la traverse en réalisant l'extrémité Nord de l'agglomération dans le cadre de cette 3ème, et donc dernière tranche.

Il convient, à titre de régularisation, de prévoir une augmentation de 30 000 € ht pour les travaux de voirie qui incombent au Département, et qui feront l'objet d'un remboursement à la Communauté de communes.

Pour chacune des décisions impliquant le Département qu'elle a été amenée à prendre, la Communauté de communes a pris soin d'informer préalablement le service des routes et d'obtenir son accord de principe.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Dans le cadre de l'aménagement de la RD 37 (3ème tranche) à OBERHOFFEN SUR MODER, la commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve l'avenant n° 1 à la convention de désignation

de maîtrise d'ouvrage conclue le 14 mai 2013 entre la Communauté de Communes de Bischwiller et Environs et le Département, avenant qui prévoit une augmentation de 30 000 € HT du coût des travaux incombant au Département.

Elle autorise par ailleurs son président à signer cet avenant.

Strasbourg, le 21/10/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned above the name 'Guy-Dominique KENNEL'.

Guy-Dominique KENNEL